

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 118/21

Obiet

Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Secrétaire de séance Aline CALLEGHER

Rapporteur:

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire 28 octobre 2021 Damparis – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de déléqués titulaires ou suppléants présents : 65

Nombre de procurations : 12 Nombre de votants : 77

Date de la convocation : 21 octobre 2021 Date de publication : 05 novembre 2021

Conseillers présents (titulaires éventuellement et suppléants): P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P G. Chauchefoin suppléé par P. Piotelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléée par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration:

D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine,
C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à
J.B Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, M. Mbitel à A. Douzenel,
C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine, J.M Rebillard à S. Champanhet,
F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à J.P Cuinet, G. Soldavini à
J.Y Roy.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.L Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107,

Vu le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 alinéa 2 et L5211-36 alinéa 2, et R2312-2, R5211-18, D2312-3 et D5211-18-1,



Considérant que la présentation est organisée selon le plan suivant :

- I. LE CONTEXTE BUDGETAIRE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET FRANÇAIS
- II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVE
- III. LA DETTE AU SERVICE DE LA RELANCE ECONOMIQUE
- IV. DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DES GRANDS DOLOIS
- V. LES BUDGETS ANNEXES

Considérant que le Budget Primitif 2022 sera soumis au vote du Conseil Communautaire en décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 70 votes pour et 7 oppositions :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2022, telles que présentées en annexe au présent rapport.

Fait à Damparis, Le 28 octobre 2021, Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

